

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991, relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

A.Gt 11-10-2002

M.B. 16-01-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement;
Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,
Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification B (chargé de recherche : F. Brau, M. Gazdallah, V. Gueskine, F. Liners, O. Pottiez, F. Rogister, V. Van Mullem) et C (chercheur qualifié : A. Fiordaliso, C. Grégoire) sont reconnus aux personnes citées dont les noms et qualités sont repris dans le tableau annexé au présent arrêté :

Niv	Nom	Prénom	MMJJAA	Titre(s)	Etabl	An	M	Datniv
B	Brau	Fabian	09.24.1974	Docteur en sciences	UMH	5	9	01.07.2002
	Gazdallah	Moncef	12.23.1959	Docteur en sciences appliquées	FPMs	6	0	01.04.2002
	Gueskine	Victor	10.24.1961	Docteur en sciences	UMH	5	6	31.03.2002
	Liners	Françoise	11.27.1966	Docteur en sciences	FUNDP	9	7	30.06.2002
	Pottiez	Olivier	05.15.1974	Docteur en sciences appliquées	FPMs	4	8	01.04.2002
	Rogister	Fabien	01.19.1972	Docteur en sciences appliquées	FPMs	4	7	01.04.2002
	Van Mullem	Vincent	09.18.1972	Docteur en sciences	FUNDP	4	9	30.06.2002
C	Fiordaliso	Antonio	10.13.1966	Docteur en sciences	FPMs	9	1	01.04.2002
	Grégoire	Chantal	03.14.1962	Docteur en sciences	FUNDP	13	8	30.06.2002

(tableau annexé à l'arrêté du 11 octobre 2002).

Article 2. - La date de la reconnaissance de niveau est fixée pour chaque personne en regard de son nom sous la rubrique «date de niveau»

A cette même date, l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, est indiquée dans les deux colonnes précédentes.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

